



19/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL



BUDGET PRIMITIF 2019

Page 2

- rappel des principes budgétaires

page 3

- Introduction - loi de finances

page 4

- Cadre général du budget

page 8

- L'équilibre budgétaire

page 9

- Fonctionnement - recettes

page 10

- Fonctionnement dépenses

page 11

- Investissement dépenses

page 12

- Programmes d'investissement

page 13

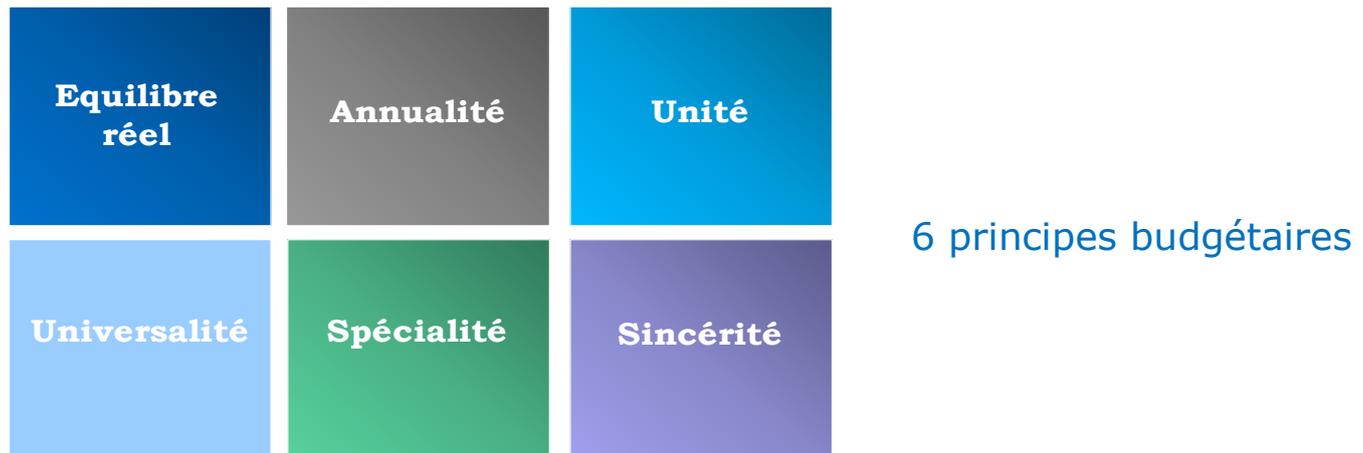
- Investissement recettes

page 14

- Indicateurs financiers

Le budget est **l'acte fondateur** de la vie d'une collectivité. En effet, l'établissement d'un budget est le premier acte de gestion par lequel la commune manifeste son existence et sa volonté politique en terme d'actions et de vie communale. Le budget doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année, délai reporté au 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée délibérante.

Outre le principe « naturel » de l'équilibre réel, lors de l'élaboration et du vote de leurs budgets, les collectivités territoriales doivent respecter les grands principes du droit budgétaire qui s'imposent à elles :



Le principe d'annualité

Le budget doit être voté chaque année. En France, l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile et les dépenses et recettes doivent s'exécuter entre le 1er janvier et le 31 décembre. Toutefois, des aménagements sont possibles, permettant ainsi de concilier la continuité budgétaire et la souplesse de fonctionnement.

- Ainsi, il est possible de voter en cours d'année un budget supplémentaire et/ou des décisions modificatives.
- D'autre part, une période complémentaire est admise au début de l'exercice suivant, permettant ainsi de rattacher les produits et charges à l'exercice qui vient de s'achever.

Le principe d'unité

Le principe d'unité repose sur deux règles essentielles.

- Le budget doit être retracé dans un seul et unique document afin d'assurer une bonne lisibilité et faciliter le contrôle par le Préfet.
- Le budget doit prévoir et autoriser l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le principe d'universalité

Ce principe s'appuie sur le fait que l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses et repose sur deux règles :

- La règle de non-compensation interdit la compensation des dépenses et des recettes. C'est-à-dire qu'il n'est pas possible de soustraire certaines dépenses de certaines recettes. Par exemple, il n'est pas possible de déduire les frais liés à la péréquation du montant du produit fiscal.
- La règle de non-affectation qui interdit l'affectation d'une recette à une dépense bien déterminée. Ce qui implique que les recettes sont perçues dans une caisse unique et que celles-ci financent indifféremment les dépenses.

Le principe de spécialité

Ce principe impose d'indiquer précisément le montant et la nature des dépenses et des recettes. C'est pourquoi, le budget est régi depuis le 1^{er} janvier 1997 selon la nomenclature comptable M14 pour les communes.

Le principe de sincérité

Ce principe n'a été formalisé par la LOLF qu'en 2001. La sincérité s'apprécie par le biais de l'exhaustivité, la transparence et l'exactitude des données financières inscrites.

Enghien-les-Bains vote son budget par chapitre - article

Ce que doivent retenir les collectivités de la loi de finances.

Si l'année 2018 a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, il n'y aura pas de changements majeurs en 2019 pour les collectivités locales.

Les concours de l'Etat augmenteront sensiblement de 70 M€ pour atteindre 48.2 Md€ mais globalement les dotations restent stables.

- La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. Pas de nouvelle baisse prévue, pas d'augmentation non plus. La DGF ayant déjà fortement baissé depuis 2014.
- DSR, DSU à hauteur de 180 M€ au total
- Soutien à l'investissement local de 2.1 Md€ dont 1.8 Md€ pour le seul bloc communal.
- Stabilité du FCTVA à hauteur de 5.6 Md€.

La situation pour Enghien-les-Bains.

Si la ville est concernée depuis 2012 par les mesures drastiques de l'Etat notamment par une forte contribution au titre de la péréquation horizontale, et la suppression de sa DGF, elle garde néanmoins le cap sur sa volonté affirmée de préserver le bien-être de ses administrés.

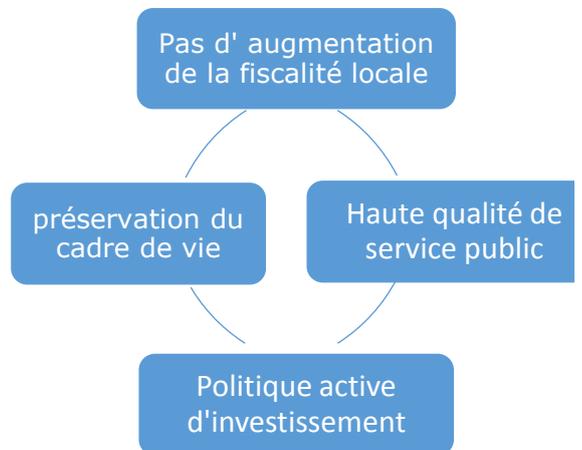
C'est par la maîtrise de ses charges de gestion courante que la ville a su préserver depuis plusieurs années, sa dynamique en terme d'action publique.



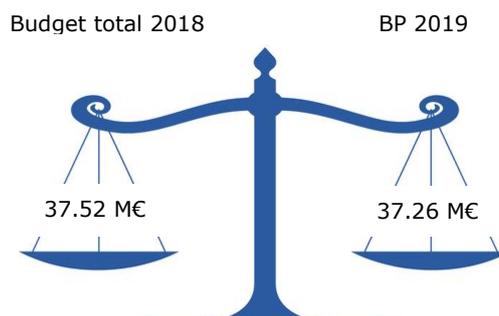
La loi de finances a été publiée au journal officiel le 30 décembre 2018.

Quelques chiffres clés

- +1,7 % : hypothèse de croissance comme pour 2018.
- +1,4 % : hypothèse d'inflation.
- +0,6 % : croissance de la dépense publique
- 44,2 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires.
- +2.2 % : revalorisation des bases fiscales.
- Une dette qui devrait frôler 99.5 % du PIB.



Alors que la loi de finances 2019 s'appuie sur une hypothèse d'inflation de 1.4 %, les dépenses réelles de fonctionnement de la ville diminueraient de 0.69 % sur 2019.



Conformément au CGCT (article L.2312), le budget primitif doit se rapprocher des principales orientations budgétaires pour lesquelles le Conseil Municipal a pris acte le 20 décembre 2018. Son vote doit intervenir dans les deux mois qui suivent le rapport d'orientation budgétaire.

La reprise des résultats

Pour rappel, si habituellement le CGCT en son article L.2311-5 dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, l'instruction budgétaire M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent.

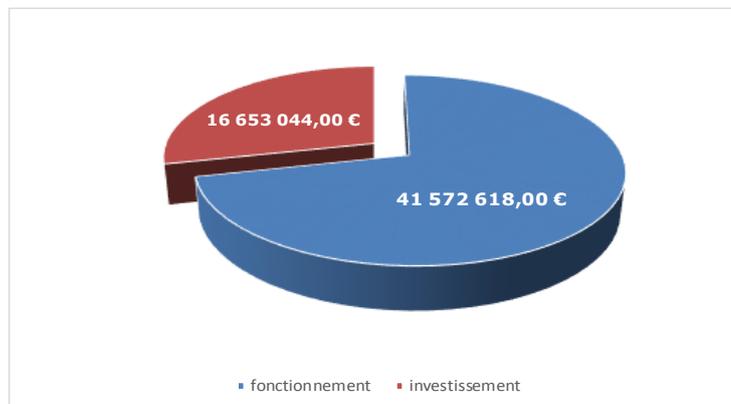
Comme pour 2018, la municipalité a fait le choix d'intégrer par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2018 dans son budget primitif 2019.

La reprise par anticipation des résultats a pour avantage :

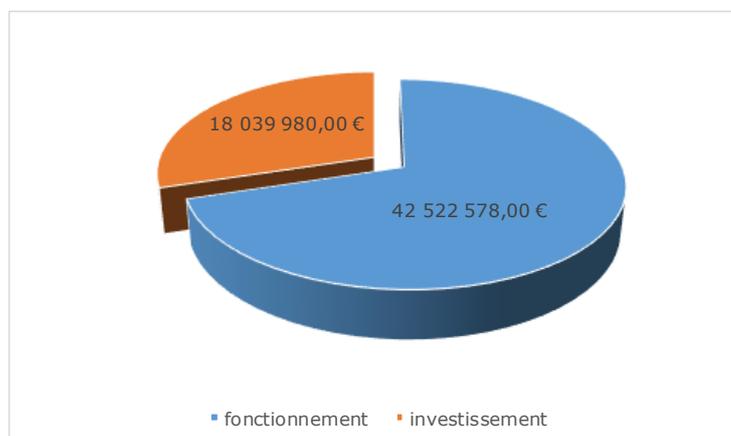
- D'avoir un budget consolidé.
- De pouvoir disposer de fonds propres afin de financer en majeure partie les investissements.
- De pouvoir assurer la maîtrise de l'emprunt d'équilibre.
- De pouvoir assurer pleinement la programmation des investissements.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
total recettes de fonctionnement	41 252 729,40 €
résultat reporté N-1	2 124 360,23 €
Total dépenses de fonctionnement	38 641 373,23 €
Résultat de fonctionnement	4 735 716,40 €
Dépenses d'investissement	8 305 816,37 €
Déficit N-1 reporté	1 169 998,64 €
Recettes d'investissement	9 168 554,60 €
Résultat d'investissement	- 307 260,41 €
RAR dépenses	2 289 357,11 €
RAR recettes	
Déficit RAR	- 2 289 357,11 €
Résultat net	2 139 098,88 €

Affectation	
002 résultat de fonctionnement reporté	2 139 098,88 €
001 déficit d'investissement reporté	- 307 260,41 €
1068 excédent de fonct. capitalisé	2 596 617,52 €



Budget Primitif 2018
58 225 662.00 €



Budget Primitif 2019
60 562 558.00 €

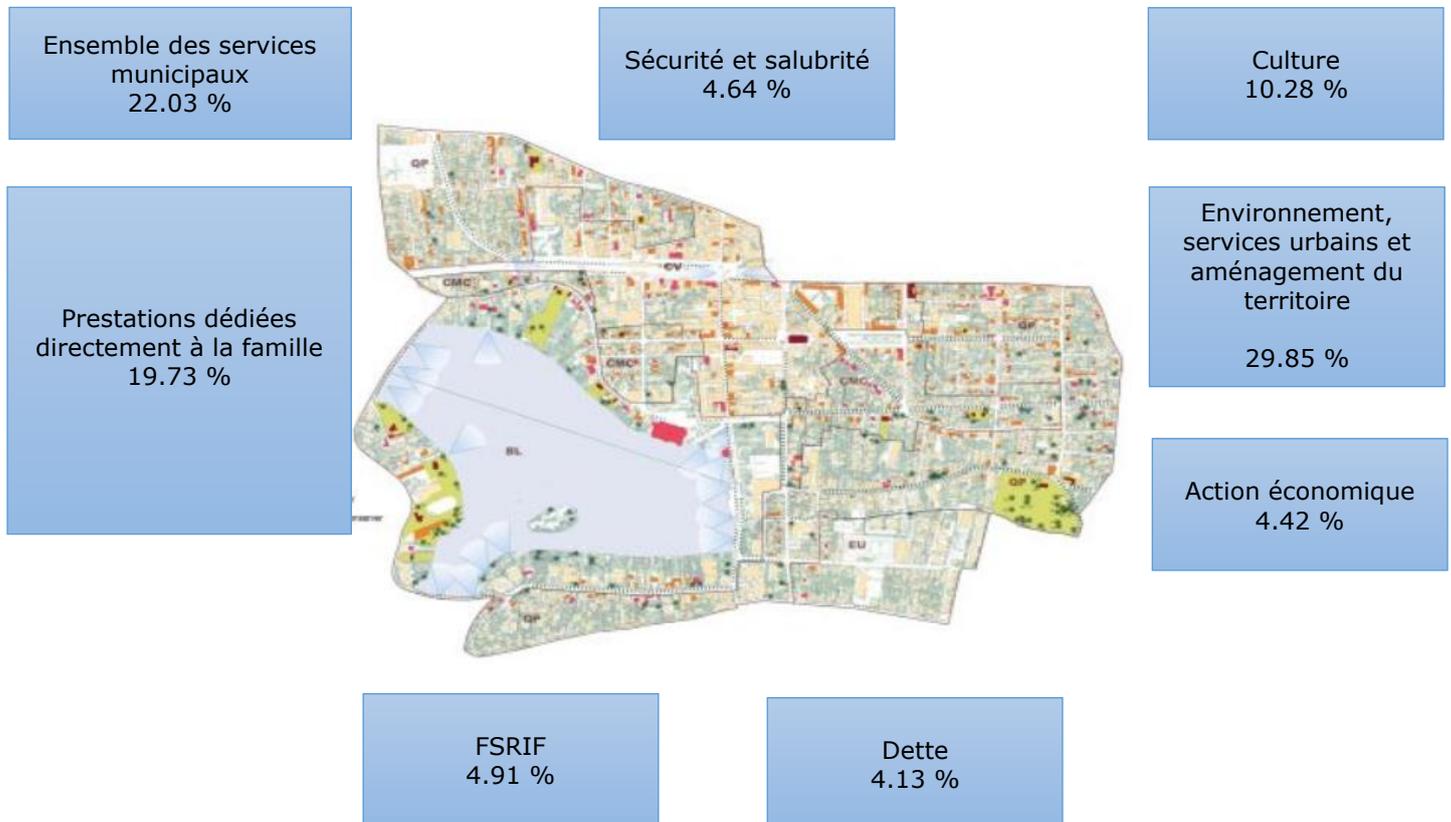
Le budget 2019 répond aux engagements proposés lors du rapport d'orientation budgétaire.

- Une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement avec l'objectif affiché de limiter leur évolution.
- Préserver les ménages avec l'engagement renouvelé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale, sans oublier les abattements dont ils bénéficient.

Depuis 1997, la commune garantit la stabilité des taux malgré l'inflation et malgré la baisse de certaines ressources. Cette volonté permet d'épargner le contribuable et préserver son pouvoir d'achat.
- Un soutien continu au tissu associatif de la ville, avec le maintien de l'enveloppe dédiée aux subventions. Pas moins de 50 associations sont subventionnées pour un montant global de 550 K€ (hors CCAS et office de tourisme).
- Une volonté assumée dans une dynamique d'investissement pour garantir l'entretien et l'embellissement du territoire et offrir de nouvelles infrastructures à la population.
- Préserver l'épargne pour assurer le financement des investissements avec des fonds propres.
- Limiter le recours à l'emprunt. Ce dernier sera principalement destiné à des équipements sur le long terme.

Comment sera utilisé le budget ?

Sur la base de 54 971 023.00 € de dépenses réelles



Continuer d'impulser l'offre de service public, et développer l'animation urbaine à travers une politique de proximité.

L'offre de service public, préoccupation première de la municipalité, sera une nouvelle fois assurée en 2019 de par sa diversité à travers de nouveaux projets.

La commune soutiendra également l'amélioration de la vie des quartiers par le biais de la mise en place d'un budget participatif.

Une offre de service public diversifiée

Aménagement du territoire

Un budget participatif global de 100 K€

Ouverture de cabinets médicaux au service des enghiennois

L'amélioration de la prestation de services publics est un élément déterminant de la qualité de vie. C'est pourquoi, chaque année, les services repensent leur budget en tenant compte des contraintes budgétaires mais en restant innovants afin de mieux répondre aux besoins des enghiennois.

L'action culturelle.

- 5^{ème} édition du festival PIDS (Paris Image Digital Summit) dédié à la création numérique sous toutes ses formes : du VFX (Visual Effects) à la VR (Virtual Reality), en passant par l'animation, le CGI (Computer-Generated Imagery) et la 3D, le PIDS croise les enjeux créatifs, techniques et économiques d'un secteur en perpétuelle évolution.
- 400 séances de cinéma sur l'année : tout public et scolaires
- 60 événements autour des disciplines artistiques suivantes : musique, danse, cinéma, arts visuels
- 34 actions de pratique artistique en cours sur le territoire soit 1292 élèves concernés

L'action éducative.

Petite Enfance :

- Renouvellement de la journée des tous petits
- Création de temps de rencontre de préparation à l'arrivée du tout petit (point conseil petite enfance).
 - Présentation des structures d'accueil des tous petits et des différents partenaires (CAF, PMI etc.)

Jeunesse :

- **Accueils 12-25 ans et projets** axés sur la citoyenneté, l'insertion socio-professionnelle, l'engagement/les initiatives jeunes, la prévention Santé et l'épanouissement des jeunes via l'accès aux loisirs et à la culture.
Actions reconduites : séjours été et 2 mini-séjours annuels, la soirée des Lauréats, projets santé en partenariat avec les Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et des établissements scolaires de la ville, les clubs Oxyjeunes et programmes d'activité proposés pendant les vacances, projets Europe, interventions en lien avec l'orientation des jeunes aux collèges/lycées de la ville.
- **L'émergence des dispositifs Jeunesse et instances citoyennes** : CMJ, Bafa citoyen, Pass' ton permis, chantiers de jeunes.

Les projets innovants :

- Fonctionnement/perspectives : une volonté de créer un espace Jeunesse, une seule et même entité avec l'intégration de jeunes en service civique au sein des équipes.
- Nouvelles actions : after school, journée de la jeunesse + projets à l'initiative du CMJ (axés sur le développement durable et humanitaire).
- Nouveau dispositif : bourses initiatives jeunes (dans le cadre de l'Agenda 21 junior) / organisation d'un chantier international.

Sports :

- **Accueils 5-17 ans et projets** axés sur la citoyenneté, le handicap, le bien-être & le savoir-vivre ensemble et l'épanouissement des jeunes via l'accès aux loisirs et à la culture.

Actions reconduites : stage de voile, les sessions voile et ateliers du marin, les sessions voile adaptée (public handicap), stage Multiports et 2 mini-séjours annuels, les mercredis sports, le babygym (passerelle avec le service Petite Enfance), l'événement grand public « faites du Sports » et « ronde des enfants ».

- **Le sport scolaire /la mise à disposition d'éducateurs sportifs de la ville (nautique/terrestre) :** programmation scolaire des activités sportives étudiée en collaboration avec la collectivité et l'Education Nationale/ le projet « technovoile »/participation au projet « Olympiades ».
- **L'accompagnement et le soutien de la ville auprès des associations sportives enghiennoises :** mise à disposition des infrastructures sportives en respectant le cadre juridique et les préconisations préfectorales /suivi des subventions de fonctionnement et exceptionnelles/ l'accompagnement aux événements sportifs (triathlon, ronde d'Enghien, rotary club, prix cycliste, CIPSM...)

Les projets innovants :

- Fonctionnement/perspectives : redynamiser l'EMES (Ecole municipale de l'éveil sportif) / rayonnement de l'école de voile > centre de formation, rénovation et développement du patrimoine sportif
- Nouvelles Actions (2019-2020) : développer le E-sport, le pilotage de drones et de bateaux télécommandés / parcours santé et coaching connecté (dans le cadre du label ville active et sportive), stages handisport.

Scolaire et Enfance :

- Education à l'environnement et au développement durable : végétalisation des écoles.
- Projet Eco-citoyen : chantier intergénérationnel : la mare
- Evénement famille transversal : STAR WARS
- Projet festif en ALSH : portes ouvertes
- Création / Mise en place : Temps récréatif – Pause méridienne
- Offre éducative : Ateliers / Intervenants
- Aménagement : Espace ludothèque / autour du livre sur les 3 sites
- Formations des agents : animation modules handicap
- Classes de découverte et sorties culturelles
- Noël des enfants
- Bourses communales
- Amélioration de la qualité du repas sur le temps de la pause méridienne (30 % BIO)

Sur le plan technique.

L'amélioration du cadre de vie est un enjeu majeur pour la ville tant sur le plan touristique, environnemental que social. Elle est aussi gage d'attractivité.

- Aménagement de la jetée Tabarly entièrement repensé pour le confort de la population et des touristes.
- Extension de l'école Riet.
- Réhabilitation du 6 rue de Mora « serrurerie Guillaume ».
- Réaménagement des espaces du Trésor Public afin d'offrir aux familles un nouvel espace d'accueil en regroupant l'ensemble des services administratifs de la DAE ainsi que la régie municipale. Créé fin 2015, ce service a accueilli physiquement 870 personnes et encaissé 1.3 M€. Espace d'accueil privilégié, le service régie municipale est globalement très apprécié par les familles.

L'amélioration de la vie des quartiers est aussi au cœur des préoccupations.

- Mise en place d'un budget participatif avec une enveloppe globale de 100 K€ soit 33 K€ par quartier. La population pourra s'investir pleinement en proposant des projets de toutes sortes tels que l'environnement, la société, la solidarité l'éducation ou la culture etc.
- Un volet paysager dédié à l'éclairage public, au mobilier urbain, à l'embellissement des espaces verts.
- Enfouissement des réseaux.

L'urbanisme :

- Poursuite du portage foncier dans le cadre de l'opération « Cœur de ville »
- Diverses acquisitions dans le cadre du développement des équipements publics.

Les sources :

- Dossier IRIS, réseau piézométrique, audit des installations thermales, achat de bras ORL.

Le budget primitif 2019 a été élaboré en tenant compte :

- Des contraintes économiques et financières.
- De l'affectation des résultats de clôture 2018.
- De la nouvelle DSP casino qui va générer de nouvelles recettes.
 - Augmentation du loyer (désormais redevance d'occupation du domaine public) : 2.9 M€ contre 2.3 M€ auparavant.
 - Recette exceptionnelle de la contribution touristique et thermale : 400 K€
- De la baisse probable du PBJ à la suite de l'ouverture des maisons de jeux parisiennes. Le Groupe Barrière (la STTE) estime une perte avoisinant les 10 M€.
- De la revalorisation des tarifs communaux.
- De la revalorisation des bases fiscales (automatique en fonction de l'inflation 2018 versus 2017).
- Du FSRIF pour environ 2.7 M€.
- Du soutien renouvelé en faveur des associations ainsi que les dons aux œuvres d'intérêt général.
- Du soutien renouvelé en faveur de l'action sociale : 1 M€ au CCAS, surcharges foncières etc.
- Des nouveaux contrats et marchés renégociés.
- De la maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- De la maîtrise de l'emprunt d'équilibre.
- De la poursuite d'une dynamique d'investissement.

Si la réalité économique conduit à la prudence et à la vigilance en matière de choix budgétaires, le budget primitif 2019 est le fruit d'une gestion rigoureuse et ambitieuse.

Budget principal - dépenses		60 562 558
FONCTIONNEMENT		42 522 578
Frais de personnel :	16 510 650	
autres charges d'exploitation :	17 966 453	
Intérêts de la dette :	86 200	
Péréquation horizontale :	2 700 000	
Amortissements :	2 858 500	
Autofinancement :	2 400 775	
INVESTISSEMENT		18 039 980
acquisitions, travaux, études, divers :	15 447 719	
provisions garantie d'emprunt le Colombier	45 000	
Subventions d'équipement versées :	100 000	
Dette en capital :	2 140 000	
Déficit d'investissement reporté :	307 260	

Budget principal - recettes		60 562 558
FONCTIONNEMENT		42 522 578
Produits d'exploitation et divers :	11 462 855	
PBJ et reversement de l'Etat :	17 700 000	
Autres recettes fiscales :	8 687 200	
Dotations, subventions :	2 608 523	
Attribut ^o compensation Plaine Vallée :	2 064 000	
Excédent N-1 reporté :	2 139 099	
INVESTISSEMENT		18 039 980
Autofinancement :	2 400 775	
Emprunt d'équilibre :	3 909 116	
Subventions, FCTVA, divers :	2 771 971	
Aliénations de biens :	3 498 000	
Amortissements :	2 858 500	
Compte 1068 :	2 596 618	
Dépôts de garantie reçus :	5 000	

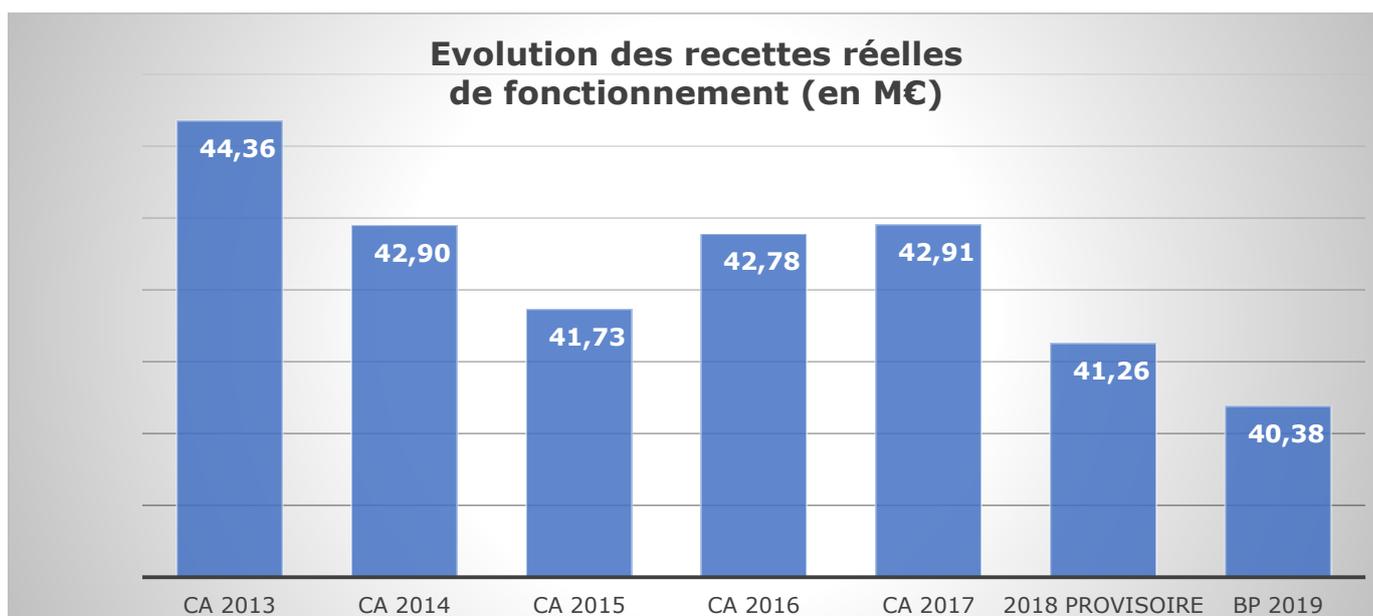
Globalement, la structure des recettes reste stable depuis quelques années mais devrait au fil du temps quelque peu se dégrader. Le volume moyen des recettes est de 40 M€ (hors report du résultat).

		BP 2018	Total budget 2018	BP 2019	% Total budget 2018 / BP 2019
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 124 360	2 124 360	2 139 098,88	0,69%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	130 000	130 000	130 001,12	0,00%
70	PRODUITS DE SERVICES	1 996 117	2 196 117	9 749 150,00	343,93%
73	IMPOTS ET TAXES	13 656 121	13 717 941	8 687 200,00	-36,67%
7364	PBJ + Reversement de l'Etat	17 500 000	17 918 705	17 700 000,00	-1,22%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 227 900	2 426 080	2 608 523,00	7,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 875 400	3 945 400	1 505 255,00	-61,85%
76	PRODUITS FINANCIERS	2 000	2 000	1 000,00	-50,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 720	60 720	2 350,00	-96,13%
TOTAL GENERAL		41 572 618	42 521 323	42 522 578,00	0,00%

Même si la ville connaît une diminution de certaines de ses recettes, ces dernières sont néanmoins compensées par la revalorisation du loyer renégocié dans la nouvelle DSP casino.

- Perte du loyer du Trésor Public : - 62 K€
- Perte du stationnement voirie (dorénavant zone bleue) : - 200 K€
- Baisse de la participation CAF : estimée à - 50 K€

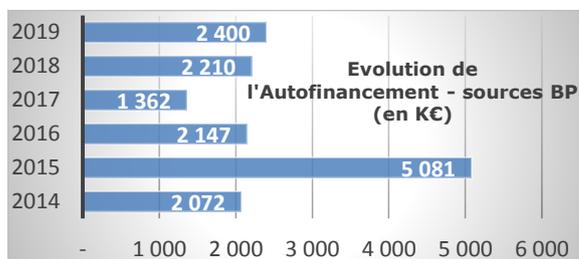
L'écart constaté sur les chapitres 70, 73 et 75 est dû au changement de compte budgétaire du loyer du casino (70383 redevance d'occupation du domaine public au lieu du compte 752 revenu des immeubles) et du stationnement (compte 70323 – redevance de stationnement en lieu et place du compte 7337) qui n'existe plus.



Les dépenses sont globalement maîtrisées tout en sachant que la ville propose et offre à ses administrés de nouveaux projets ambitieux ainsi qu'un confort de vie autour de l'aspect environnemental.

Les efforts consentis pour 2019 ont permis de régénérer l'autofinancement qui augmente de 8.64 % par rapport à 2018.

Les ressources dégagées permettent la maîtrise de l'emprunt d'équilibre et de financer une grande partie des investissements par des fonds propres (autofinancement, cessions, subventions etc.)



	BP 2018	Total budget 2018	BP 2019	% Total budget 2018 / BP 2019
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 441 087	14 611 592	14 493 070,00	-0,81%
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 152 069	16 232 069	16 510 650,00	1,72%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 733 000	3 093 700	2 700 000,00	-12,73%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 718 816	2 778 816	2 825 578,00	1,68%
66 CHARGES FINANCIERES	114 423	114 423	86 200,00	-24,67%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	416 065	693 565	647 805,00	-6,60%
Total dépenses réelles	36 575 460	37 524 165	37 263 303,00	-0,70%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 210 363	2 210 363	2 400 775,00	
042 OPERATIONS D'ORDRE	2 786 795	2 786 795	2 858 500,00	
Total général	41 572 618	42 521 323	42 522 578,00	

Si globalement le budget est présenté en diminution par rapport à 2018, la seule variable à la hausse est la masse salariale. Cette augmentation s'explique par :

- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- Les futures stagiairisations.
- Les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) liés à la revalorisation indiciaire pour certains agents (entre 150 et 200 K€).
- Le recrutement de deux apprentis (service hygiène et santé et médiathèque).
- Du recrutement à l'école de musique et d'une augmentation des quotités horaires.

Rappel :

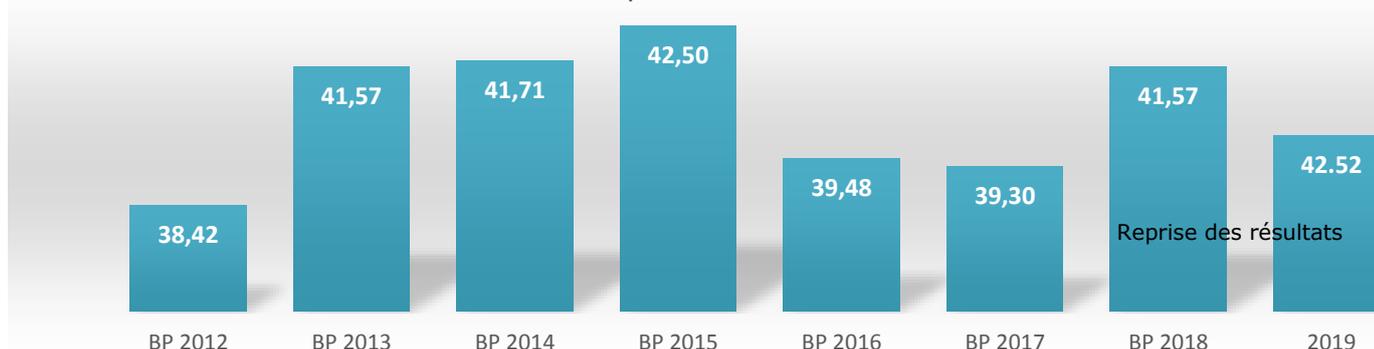
Le chapitre 011 regroupe toutes les dépenses liées au fonctionnement des services.

Le chapitre 65 (charges de gestion courante) associe toutes les dépenses liées au contingent SDIS, ainsi que toutes les subventions versées aux associations et budgets annexes CCAS, CDE, office de Tourisme.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) regroupe les subventions exceptionnelles ainsi que la participation de la ville au crédit d'impôt accordé à la STTE au titre des manifestations artistiques réalisées par le casino.

Le chapitre 042 (dotations aux amortissements) retrace l'ensemble des écritures d'ordre liées à l'amortissement des biens. La recette équivalente est inscrite en section d'investissement.

Evolution des dépenses de fonctionnement



Rappel des principales orientations :

- ✓ Maintien d'un niveau d'équipement élevé
- ✓ Poursuite du portage foncier
- ✓ Politique de l'habitat par le biais de surcharge foncière

		BP 2018	Total budget 2018	BP 2019	% Total budget 2018 / BP 2019
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 734 665	1 734 665	2 185 000,48	25,96%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 586 584	1 399 253	1 051 745,92	-24,84%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	797 453	797 453	100 000,00	-87,46%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 703 564	9 288 783	10 861 252,35	16,93%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 660 780	1 720 779	3 534 720,84	105,41%
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 169 999	1 169 999	307 260,41	-73,74%
TOTAL GENERAL		16 653 044	16 110 932	18 039 980,00	11,97%

Afin de répondre à des besoins avérés en termes de service public, la ville soutient une politique active d'investissement. C'est ainsi que plusieurs projets phares sont projetés pour 2019. En terme d'accueil au public, le réaménagement des locaux du Trésor public permettra d'offrir un meilleur espace de convivialité et un meilleur service dédiée à la population puisque ces locaux seront destinés à accueillir l'ensemble de la DAE ainsi que la régie municipale.

Niveau d'équipement projeté en 2018 : 13 748 K€

Niveau d'équipement projeté en 2019 : 15 548 K€ *soit une augmentation de 13.09 % par rapport à 2018.*

Si la commune peut encore se permettre aujourd'hui d'investir, c'est parce qu'elle a su dégager des marges de manœuvre suffisantes en se constituant des ressources propres qui émanent de :

- L'autofinancement
- Des subventions conséquentes liées au Contrat d'Aménagement Régional.
- Des cessions immobilières.

NB : Si le remboursement de la dette en capital est élevé, c'est parce que l'emprunt in fine, contracté dans le cadre de la réhabilitation du Pavillon du lac, sera remboursé courant mars 2019 pour un montant de 900 K€. Sauf cas contraire et nouvel emprunt en cours d'année, le capital dû sur 2020 sera de 1.07 M€.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROGRAMMÉS

OPERATION	MONTANT	PERIODE DE TRAVAUX PREVISIONNELLE		SUBVENTION POSSIBLE
		DEBUT	FIN	
SERVICE BATIMENT	3 202 610 €			
REHABILITATION SERRURERIE 6 RUE DE MORA (dont VRD / ESP VERTS)	1 800 000 €	janv-19	dec-2019	897 000 €
REAMENAGEMENT ESPACES TRESOR PUBLIC	100 000 €	mars-19	mai/juin 2019	
RAVALEMENT SOCLE ILOT DU MARCHE (dont études)	315 000 €	second trimestre 2019 suivant avancement planning EFIDIS		
EXTENSION ECOLE RIET				
<i>Etudes 140 000 €</i>	60 000 €	août-19	sept-20	
<i>Démolition 50 000 €</i>	60 000 €			
PARKING DU CASINO SAS DE SORTIE+ NOUVEL ACCUEIL + ASCENSEUR	400 000 €	juin-19	août-19	
TRAVAUX DIVERS PSH / ADAP	100 000 €	Tout au long de l'année		
Eclairage Led divers parkings	80 000 €			
Travaux RAM : peinture, revêtement de sols, électricité, maçonnerie tec.	50 000 €			
Climatisation médiathèque	125 660 €			
HDV - faux plafonds et éclairage de l'accueil	30 000 €			
Travaux de ravalement CDA pignon arrière	40 000 €			
Ecole des Cygnes : reprise des sanitaires, peinture, mobilier	30 200 €			
Ecole Ormesson : toiture terrasse école, peinture, faux plafonds, mobilier	11 750 €			

OPERATION	MONTANT	PERIODE DE TRAVAUX PREVISIONNELLE		SUBVENTION POSSIBLE
		DEBUT	FIN	
VOIRIE	3 291 380 €			910 421 €
ENFOUISSEMENT RUE F. FAURE	363 500 €	mai-19	sept-19	74 700 €
ENFOUISSEMENTS RUES MAGINOT / GOUNOT / BIZET	378 000 €	mai-19	sept-19	75 106 €
ENFOUISSEMENTS RUES TEMPLE	50 000 €	juil-19	sept-19	
REAMENAGEMENT JETEE TABARLY	1 540 880 €	fev 19	sept-19	760 615 €
travaux / volet paysager / éclairage / mob. Urbain)				
Remplacement lanternes par Leds divers sites	100 000 €			
Divers travaux de voirie	500 000 €			
Réfection dalles pavés rue De Gaulle	80 000 €			
Réfection dalles pavés rue Cardinal Mercier	37 000 €			
Mise en accessibilité quai ligne 13 TVO	26 000 €			
Déploiement fibre rues Malleville, Foch	216 000 €			

OPERATION	MONTANT
URBANISME	3 539 176 €
ACQUISITION 16 RUE DE GAULLE (M. LOURS)	825 000 €
ACQUISITIONS ENTREE DE VILLE NORD 111 AV DIV LECLERC / 15 TER IMP FOCH 7 RUE DE GAULLE	1 232 050 €
ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL - 9 bis rue de MORA	900 000 €
Acquisition cœur de ville 5, rue de l'Arrivée	172 000 €
SUBVENTION SURCHARGE FONCIERE FREHA 17 RUE PELIGOT	100 000 €
Divers études et honoraires cœur de ville et autres	310 126 €

OPERATION	MONTANT
ESPACES VERTS	275 700 €
Plantations et aménagements de divers sites :	173 000 €
Plantation d'une roseraie parc Villemessant plus complément de plantations	69 200 €
achat de matériel, véhicule piaggio	33 500 €

OPERATION	MONTANT
INFORMATIQUE	298 000,0 €
Renouvellement Ipad écoles	30 000 €
Cablage bâtiment Trésor Public	30 000 €
renouvellement de 45 PC parc de la ville	36 000 €
renouvellement alarme de certains bâtiments	50 000 €
Divers cablage Ormesson, services techniques etc.	28 000 €
logiciels archivage électronique, gestion du patrimoine, MAO, RGPD	92 000 €
achats de vidéo projecteurs laser pour les écoles	32 000 €

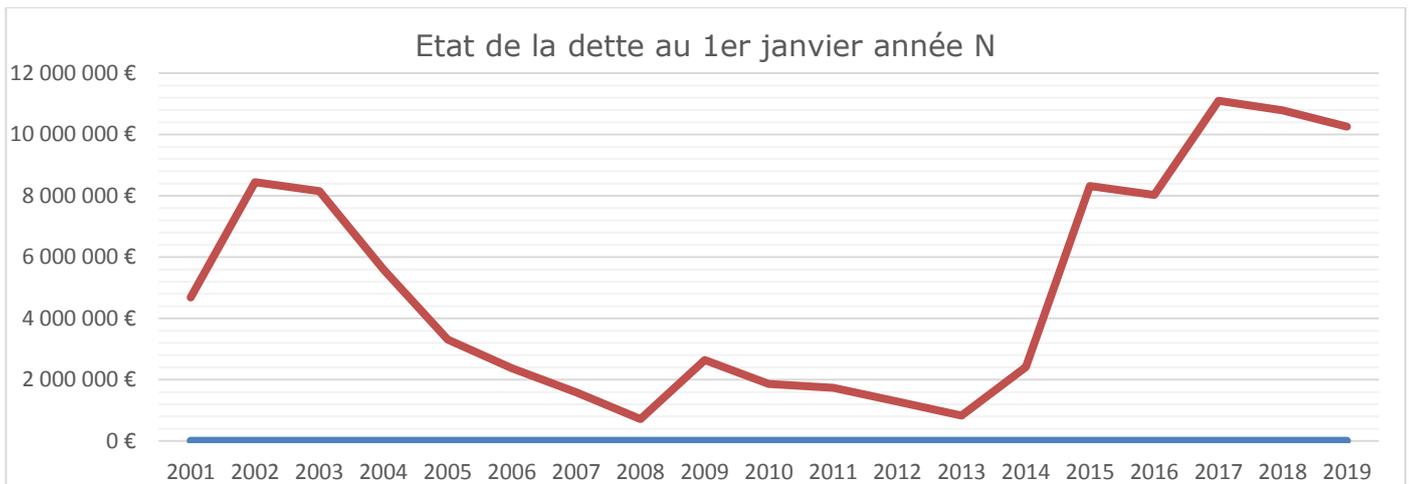
		BP 2018	Total budget 2018	BP 2019	% Total budget 2018 / BP 2019
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 210 363	2 210 363	2 400 775,00	8,61%
040	AMORTISSEMENTS	2 786 795	2 786 795	2 858 500,00	2,57%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 964 954	4 766 774	3 246 617,52	-31,89%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	917 241	676 976	2 121 971,00	213,45%
16	EMPRUNTS D'EQUILIBRE	5 623 731	5 520 064	3 909 116,48	-29,18%
165	dépôts et cautionnements reçus	5 000	5 000	5 000,00	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 960	144 960	3 498 000,00	2313,08%
TOTAL GENERAL		16 653 044	16 110 932	18 039 980,00	11,97%

Les recettes d'investissement se caractérisent principalement par :

- Le produit du FCTVA : 600 K€
- Les subventions dont 1.8 M€ sont liées au contrat d'aménagement régional.
- L'affectation au compte 1068 d'une partie du résultat de fonctionnement.
- L'aliénation de biens pour 3.5 M€
 - ✓ Cession de 5 places de parking
 - ✓ Protocole indemnitaire ville / EPFIF remboursement dépenses induites par la préemption du fonds de commerce par la boulangerie 4 rue du Départ et portant résiliation du bail commercial.
 - ✓ Cession du 6 rue des Ecoles (Intermarché).
 - ✓ Cession Nexity

Les différentes ressources dégagées permettent de contenir l'emprunt d'équilibre à un niveau **historiquement bas**. Les dépenses d'équipement seront financées à hauteur de 25.95 % par l'emprunt et à 74.05 % par des fonds propres.

en K€	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
dépenses d'équipement	19 938	20 690	15 119	14 706	13 612	12 922	13 748	15 548
emprunt d'équilibre inscrit	5 769	8 990	5 583	5 447	5 980	5 976	5 624	4 034
Part de l'emprunt / dépenses d'équipement	28,93%	43,45%	36,93%	37,04%	43,93%	46,25%	40,91%	25,95%



La dette est de 887 € par habitant.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION						
en K€	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
recettes de gestion (hors excédent)	41 709	39 940	38 162	39 172	39 386	40 380
dépenses de gestion	36 519	34 125	33 931	34 564	36 045	36 529
Epargne de gestion (a)	5 190	5 815	4 231	4 608	3 341	3 851
charges financières nettes (b)	43	145	156	129	114	86
Epargne brute (hors excédent) Eb = (a-b)	5 147	5 670	4 075	4 479	3 227	3 765
remboursement dette en capital (c)	830	1290	1337	1688	1725	2140
Epargne nette (hors excédent) En = eb-c	4 317	4 380	2 738	2 791	1 502	1 625

La capacité de désendettement de la ville est de 2.73 ans

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.

Elle est exprimée en nombre d'années qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

Généralement, on considère que le seuil critique est de 11-12 ans.

